



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE**

Nombre de conseillers
- en exercice : 33
- présents : 25
- procurations : 6
- absents excusés : 2
- ayant pris part au vote : 31

**ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE**

L'an deux mille vingt-trois et le 28 juin à 18 heures 45, les membres du conseil municipal de la commune de L'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le 22 juin 2023, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0**

Etaient présents : M. PERE, M. NAVARRO, MME BEC, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEULLERAT, MME GREGOIRE, M. BAUMLIN, MME GUEDES, M. ORTIC, MME QUONIAM-DOUREL, M. PUGET, MME CELERIER, M. BAMIERE, MME TOULZE, M. COMBE, M. CADIEU, M. DOMENEGHETTY, MME PERROUX, M. MOLET, M. MITTAUX, MME GENNARO-SAINT, MME MAURIN, MME GRUEL, M. DEHOURS

☎ 05.62.89.22.89

Etaient absents excusés ayant donné procuration : MME SIMON-LABRIC, (POUVOIR A MME PERROUX), MME CABERO (POUVOIR A MME GUEDES), MME FERRE (POUVOIR A MME GODEAS), M. MERLEY (POUVOIR A MME QUONIAM-DOUREL), MME SERRET-PERES (POUVOIR A M ; NAVARRO), M. GARDE (POUVOIR MME BEC).

Etaient absents excusés : M. ROFE, MME. JARRIGE

MME BEC est élue secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2023/69

Objet: Achat et maintenance de copieurs : convention de groupement de commandes avec Toulouse Métropole, des communes membres de Toulouse Métropole, des CCAS, le Centre Toulousain des Maisons de Retraite et l'Etablissement Public du Capitole.

La Mairie de Toulouse, Toulouse Métropole, les CCAS de Toulouse et de Balma, le Centre Toulousain des Maisons de Retraite (CTMR), les Mairies de Balma, Villeneuve-Tolosane, l'Union, Aigrefeuille, Beauzelle, l'Etablissement Public du Capitole ont décidé d'un commun accord de recourir ensemble à l'achat et la maintenance de copieurs.

Afin d'optimiser la procédure de consultation et le coût des prestations, il est proposé de créer un groupement de commandes en application de l'article L.2113-6 du Code de la Commande publique.

La convention constitutive de ce groupement de commandes définit ses modalités de fonctionnement du groupement, désigne Toulouse Métropole comme coordonnateur.

Dans ce contexte, Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- D'approuver la convention portant création de groupement de commandes N° 23TM05 en vue de mutualiser l'achat et la maintenance de copieurs dans les conditions visées par l'article L.2113-6 du Code de la Commande publique ;
- De désigner Toulouse Métropole coordonnateur dudit groupement de commandes. La Commission compétente pour l'attribution des marchés est celle du coordonnateur ;



- D'autoriser Monsieur le Maire, à signer la convention et tous actes aux effets ci-dessus.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- D'approuver la convention portant création de groupement de commandes N° 23TM05 en vue de mutualiser l'achat et la maintenance de copieurs dans les conditions visées par l'article L.2113-6 du Code de la Commande publique ;
- De désigner Toulouse Métropole coordonnateur dudit groupement de commandes. La Commission compétente pour l'attribution des marchés est celle du coordonnateur ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, à signer la convention et tous actes aux effets ci-dessus.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Marc PÉRE

